



Fiche de données de sécurité

EXTENDER

Section 1. Nom de produit et identification du manufacturier

Nom commun : Extender

Code de produit : 60349

Description : Additif pour vernis à base d'eau qui permet de prolonger le temps de maturation du vernis dans des conditions d'installation qui ne sont pas optimales (chaleur, taux d'humidité bas, etc.).

Famille chimique : Additif

CAS : Sans objet

Synonymes : Sans objet

Fournisseur / Manufacturier :

Produits de Plancher Finitec Inc.

150, rue Léon-Vachon

Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec)

Canada GOS 2W0

Téléphone : (418) 889-9910

Télécopieur : (418) 889-9915

En cas d'urgence :

CANUTEC (613) 996-6666

Ou communiquez avec votre Centre local d'urgence santé.

Section 2. Identification des dangers

État physique : Liquide

Urgence : Légèrement dangereux en cas de contact avec les yeux (irritant), d'inhalation. Non irritant pour la peau. La manipulation industrielle ou commerciale courante présente de faibles dangers. À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Les contenus peuvent développer de la pression à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur.

Voies d'entrées : Ingestion

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux :** Peut causer de l'irritation oculaire
- **Cutané :** Peut être nocif par absorption cutané. Peut causer de l'irritation.
- **Inhalation :** Peut être nocif si inhaler. Peut causer de l'irritation au système respiratoire.
- **Ingestion :** Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

- **Effets cancérogènes :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Effets mutagènes :** Donnée non disponible
- **Effets tératogènes :** Donnée non disponible
- **Conditions médicales aggravées par surexposition :** Voir section #11

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration %</u>
Glycol de propylène	57-55-6	50 à 80

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes, en écartant les paupières. Obtenir de l'aide médicale immédiatement.

Contact cutané : Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Ne pas reporter les vêtements contaminés jusqu'à ce qu'ils soient lavés. Consulter un médecin par la suite.

Inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si la personne a cessé de respirer, administrer la respiration artificielle. Si le cœur de la personne ne bat plus, administrer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). L'oxygène peut être administré si nécessaire. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Faire vomir seulement sous surveillance médicale. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Section 5. Procédures en cas d'incendie

Inflammabilité du produit : Peut être inflammable ou combustible à de haute température

Limite inférieure d'inflammabilité : 2,6 %

Limite supérieure d'inflammabilité : 12,5 %

Température d'auto-ignition : 415°C (779°F)

Point d'éclair : Creuset fermé : 103°C (217°F)

Produits de combustion : Oxydes de carbone

Risque d'incendie en présence d'autres produits : Donnée non disponible

Moyens d'extinction : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Précautions personnelles : Porter vêtement protecteur, des lunettes protectrices, un masque, des gants et des bottes. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions environnementales : Mettre le produit récolté dans un contenant bien identifié pour la collecte. Ne pas envoyer au drain. Éviter la formation de poussière.

Procédure de nettoyage : Balayer et mettre dans un contenant bien fermé et identifié.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Ne pas inhaler les gaz, fumées, vapeurs ou aérosols. Porter un équipement de protection des yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas boire ou manger pendant l'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Entreposage : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Contrôles mécaniques : Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Respiratoire : Lors d'opérations courantes, la protection respiratoire n'est pas nécessaire. En cas d'émanation, porter un masque à cartouches pour vapeurs organiques.

Mains : Porter des gants de nitrile, PVC ou caoutchouc.

Peau et corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

Masse moléculaire : 76,09 g/mol (Propylène glycol)

État physique : Liquide

Couleur : Clair Incolore

Odeur : Faible

Seuil odeur : Donnée non disponible

Densité : 1,36

Point congélation : Donnée non disponible

Point de fusion : -60°C (-76°F)

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Tension de vapeur : < 0,1 mm de Hg à 20°C

Densité de vapeur : 2,62

Coefficient de partage (eau/huile) : Donnée non disponible

Solubilité dans l'eau à saturation : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Granulométrie : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Le produit est stable.

Incompatibilité : Des chlorures d'acide, anhydrides d'acide, oxydants, chloroformates, agents réducteurs

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Conditions de réactivité : Donnée non disponible

Section 11. Informations toxicologiques

Information sur les ingrédients :

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>DL₅₀</u>	<u>CL₅₀</u>
Glycol de propylène	57-55-6	Rat (orale) 20, 000 mg/kg	Donnée non disponible

Voies d'entrées : Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux** : Peut causer de l'irritation oculaire
- **Cutané** : Peut être nocif par absorption cutané. Peut causer de l'irritation.
- **Inhalation** : Peut être nocif si inhaler. Peut causer de l'irritation au système respiratoire.
- **Ingestion** : Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

- **Effets cancérogènes** : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- **Effets mutagènes** : Donnée non disponible
- **Effets tératogènes** : Donnée non disponible
- **Conditions médicales aggravées par surexposition** : Si plusieurs gorgées sont avalées, il peut y avoir malaise abdominal, nausée et diarrhée. Des vapeurs ou brumes retrouvées en des concentrations exceptionnellement élevées dans des secteurs mal aérés ou des espaces confinés, peuvent causer l'irritation du nez et la gorge, le mal de tête, la nausée, et la somnolence.

Section 12. Informations écologiques

Données sur l'écotoxicité en milieu aquatique : Donnée non disponible

Effets sur l'environnement : Peut être dangereux si on lui permet d'atteindre les prises d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

Effets nocifs divers : Présente une grande mobilité dans le sol. On ne s'attend pas à ce que le présent produit se bioaccumule. Ce produit est biodégradable.

Précautions environnementales : Donnée non disponible

Produits de dégradation : Des produits de dégradation dangereux à court terme ne sont pas anticipés. Cependant, des produits de dégradation à long terme pourront peut-être surgir.

Toxicité des produits de biodégradation : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Élimination du produit : Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux. Voir les procédures de disposition des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

Classification DOT/ IMDG/IATA étiquetage : Non contrôlé selon les réglementations canadienne et américaines.

Section 15. Réglementation

CANADA :

SIMDUT (Canada) :



Produit non contrôlé en vertu du SIMDUT

SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) :



Irritation oculaire (catégorie 2)
Irritation cutanée (catégorie 2)

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger

H316 - Provoque une légère irritation cutanée.
H320 - Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Classification RPCCC :



DANGER – Toxique

ÉTATS-UNIS :

Classification NFPA :



Santé : 0
Inflammabilité : 1
Réactivité : 0
Conditions spéciales : Aucune

Légende : 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Réglementation États-Unis :

Loi sur la protection de l'environnement : Ce produit apparaît sur la liste de la loi sur le contrôle des matières dangereuses.

OSHA HCS (29CFR 1910.1200) : Non réglementé.

Administration américaines des aliments et des drogues : L'utilisation du présent produit est réglementée par le FDA. Il revient à l'utilisateur du produit de s'assurer que l'application alimentaire prévue est consistante avec les lignes directrices du FDA. La mention qualité alimentaire ne signifie pas que le produit soit propre à la consommation pour les humains.

Classification REACH (EU) :

ESIS - European chemical Substances Information System : Composantes

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances : Composantes

Liste des Substances Enregistrées Phase-in :

Enregistrées comme :

EC No.	CAS RN	Nom de Substance	Full	OSII	TII
200-338-0	57-55-6	propane-1,2-diol	Yes	-	-

Full Indique l'enregistrement sous REACH Article 10 comme dossier plein.

OSII Indique l'enregistrement sous REACH Article 17 comme un intermédiaire isolé sur place (OSII).

TII Indique l'enregistrement sous REACH Article 18 comme un intermédiaire isolé transporté (TII).

'Yes' Indique l'enregistrement de la substance auprès de REACH est complète.

'In Process' Indique qu'un dossier sur la substance a été soumis avec succès à ECHA et se fait traiter, N.B. le contrôle de conformité est en cours (et pourrait être infructueux).

Section 16. Informations supplémentaires

Date de préparation de la fiche : 24 août 2015

Version : 1

Validé par : Toxyscan inc., 1-866-780-0599

Références :

- ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2001.
- 29CFR Part1910.1200 OSHA MSDS Requirements.
- 49CFR Table List of Hazardous Materials, UN#, Proper Shipping Names, PG. -Canada
- Gazette Part II, Vol. 122, No. 2 Registration SOR/88-64 31 December, 1987 Hazardous Products Act "Ingredient Disclosure List".
- Loi fédérale sur les produits contrôlés.
- Canadian Transport of Dangerous Goods, Regulations and Schedules, Clear Language version 2002.
- Standard System for the identification of the Hazards of materials for Emergency Response NFP 704, Edition 2012.
- Répertoire toxicologique, CSST.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca/a>.
- Phase-in Substances Registered 7-Dec-2010.
- Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
- Fiches signalétiques des composantes.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Produits de Plancher Finitex inc., ni Toxyscan inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Signification des acronymes :

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ANSI :	American National Standards Institute (association américaine de normalisation)
C :	Valeur plafond
CAS :	Chemical Abstract Services Number
CE50 :	Concentration à laquelle se produit chez 50 % de la population, pour une durée d'exposition donnée, un effet décelable.
CERCLA :	Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act
CFR :	Code of Federal Regulations
CIRC :	Centre international de recherche contre le cancer
CLmin. :	Concentration létale minimale d'une substance
CL50 :	Quantité de matière censée causer la mort de 50 % d'un groupe test d'animaux
CTMIN. :	Concentration toxique minimale
CWA :	Clean Water Act (loi sur la qualité de l'eau)
DLmin. :	Dose létale minimale d'une substance
DOT :	Department of Transportation (ministère des Transports américain)
EPA :	Environmental Protection Agency (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement)
EPI :	Équipement de protection individuel
FDA :	Food And Drug Administration (Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques)
HCS :	Hazard Communication Standard (normes de communication des risques)
HMIS :	Hazard Material Information System (système d'information sur les matières dangereuses)
IARC :	International Agency for Research on Cancer (Agence International de Recherche sur le Cancer)
INRP :	Inventaire national des rejets de polluant
L.I.E. :	Limite inférieure d'explosivité
L.I.I. :	Limite inférieure d'inflammabilité
LSI :	Limite supérieure d'inflammabilité
MSHA :	Mining Safety and Health Administration
NFPA :	National Fire Protection Association (organisme américain de protection contre les incendies)
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health,
NTP :	National Toxicology Program (programme américain)
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration, Département américain du Travail
PEL :	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (loi américaine sur la conservation des ressources)
RQ :	Reportable Quantity (quantité à déclarer)
SARA :	Superfund Amendments and Reauthorization Act
SIMDUT :	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL :	Short Term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée)
STP :	Standard Temperature and Pressure (température et pression normale)
TMD :	Transport des marchandises dangereuses de Transport Canada
TLV :	Threshold Limit Value (valeur limite d'exposition)
TSCA :	Toxic Substances Control Act (loi américaine réglementant les substances toxiques)
TWA :	Time-weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)